



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/54
21 Avril 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : TÜRKIYE (LA)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|---|---------------|---------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase I, cinquième tranche) | ONUDI et PNUE | Approbation globale |
|---|---------------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**Türkiye (la)**

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (stage I)	ONUDI (principale), PNUE	68° / 84°	Élimination de 100% d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2024	2,59 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2024	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo	Consommation sectorielle totale
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,59				2,59

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	551,47	Point de départ des réductions globales durables:	641,43
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	641,43	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2025	2026	2027	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	34,6	0,00	0,0	34,6
	Financement (\$US)	685 000	0	0	685 000
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0,00	0,0	0,00
	Financement (\$US)	0	0	0	0

((VI) DONNÉES DU PROJET			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017-2018	2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	551,40	551,40	496,26	496,26	496,26	496,26	558,50	358,50	358,50	358,50	358,50	179,20	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	s.o.	456,10	360,80	265,50	170,20	74,99	74,99	50,00	40,00	30,00	20,00	10,00	0,00	s.o.
Financement convenu en principe (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	7 713 490	0	807 750	0	0	2 500 000	0	0	1 598 850	0	0	859 400	0	0	640 600	14 120 090
		Coûts d'appui	578 512	0	56 543	0	0	175 000	0	0	111 920	0	0	60 158	0	0	44 842	1 026 975
	PNUE	Coûts du projet	0	0	103 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 450
		Coûts d'appui	0	0	13 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 449
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts du projet	7 713 490	0	911 200	0	0	2 500 000	0	0	1 598 850	0	0	0	859 400	0	0	13 582 940
		Coûts d'appui	578 512	0	69 992	0	0	175 000	0	0	111 920	0	0	0	60 158	0	0	995 582
Financement total recommandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet															640 600	640 600
		Coûts d'appui															44 842	44 842

*Tranche initialement prévue en 2022.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Türkiye, l'ONUDI, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 640 600 \$US, plus des coûts d'appui à l'agence de 44 842 \$US, pour l'ONUDI seulement.² La soumission comprend un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la quatrième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2023–2024 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025–2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Bien que le gouvernement de la Türkiye n'ait pas encore communiqué sa consommation de HCFC pour 2024, la consommation vérifiée pour l'année est de 2,75 tonnes PAO, soit une consommation 99,5 pour cent inférieure aux données de référence du pays pour la conformité aux HCFC. La consommation de HCFC entre 2020 et 2024 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Türkiye (2020-2024 – données communiquées au titre de l'article 7)

HCFC-22	2020	2021	2022	2023	2024*	Référence
Tonnes métriques (tm)	33,15	63,96	47,16	42,48	50,00	8 007,00
Tonnes PAO	1,82	3,52	2,59	2,34	2,75	551,47

* Données extraites du rapport de vérification de la consommation de HCFC

3. La Türkiye a éliminé la consommation de HCFC au 1^{er} janvier 2025. Ces dernières années, le pays ne consommait du HCFC-22 que dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. L'élimination de la consommation de HCFC a été réalisée grâce aux activités mises en œuvre dans le cadre de la phase I du PGEH, notamment dans la fabrication de mousse de polyuréthane (PU) (219,8 tonnes PAO) et de mousse de polystyrène extrudé (PSX) (194,7 tonnes PAO); l'élimination du HCFC-22 dans la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation (RAC); l'interdiction des importations de HCFC-141b en vrac ou contenu dans les polyols prémélangés à compter du 1^{er} janvier 2013; l'interdiction du HCFC-22 dans la fabrication d'équipements RAC destinés au marché local à compter du 1^{er} janvier 2015; la mise en œuvre du système d'octroi de licences et de quotas à l'importation et à l'exportation; et les activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement de la Türkiye a communiqué les données sectorielles sur la consommation de HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2023, lesquelles sont conformes aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Le rapport de mise en œuvre pour 2024 sera soumis le 1^{er} mai 2025.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement mettait en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC communiquée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2023 ainsi que les données disponibles sur la consommation de HCFC pour 2024 étaient exactes et inférieures aux niveaux de consommation maximale autorisée définis dans l'Accord avec le Comité exécutif.

² Conformément à la lettre du 14 mars 2025 du ministère de l'Environnement, de l'Urbanisation et du Changement climatique de la Türkiye adressée à l'ONUDI.

Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la quatrième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

6. La Türkiye poursuit la mise en œuvre son système d'octroi de licences et de quotas pour les HCFC, avec des quotas d'importation de 50 tm (2,75 tonnes PAO) en 2023 et en 2024, suivi de l'interdiction des importations de HCFC-22 à partir du 1^{er} janvier 2025. Le système d'octroi de licences pour les importations et exportations d'HFC est opérationnel depuis mai 2023, avec des quotas pour les HFC en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

7. La Türkiye a ratifié l'Amendement de Kigali le 10 novembre 2021. Le Règlement 2022/31881 sur les gaz fluorés, conforme au Règlement 517/2014 de l'Union européenne (UE) et à l'Amendement de Kigali, est entré en vigueur le 29 juin 2022.

Secteur de la fabrication

8. Au cours des tranches précédentes, la Türkiye a finalisé la conversion de neuf entreprises incluses dans les projets cadres de mousses PU et PSX, ainsi que la conversion des fournisseurs de mélanges pour mousses, et la fourniture d'une assistance technique pour approvisionner leurs utilisateurs en aval en systèmes de polyols sans HCFC.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

9. Au cours de la quatrième tranche, la mise en œuvre des activités suivantes a été poursuivie :

- a) *Formation d'agents des douanes et d'agents d'exécution* : une formation a été dispensée à 109 agents de contrôle et d'inspection douaniers (dont 29 femmes) sur la réglementation en vigueur, la prévention du commerce illicite, et l'identification des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) interdites à l'aide d'identificateurs de frigorigènes, sept de ces identificateurs ayant été acquis et se trouvant en attente de livraison et de distribution;
- b) *Formation et certification des techniciens du secteur RAC* : la norme nationale TS13905 relative aux ateliers de maintenance et au programme de certification des techniciens a été révisée pour inclure les gaz fluorés; 1 684 techniciens ont été certifiés³ par l'Autorité de qualification professionnelle (AQP), et 2 500 techniciens supplémentaires seront certifiés après avril 2025; et
- c) *Programme de récupération, recyclage et régénération (RRR)* : le programme de RRR a été finalisé après deux visites d'étude régionales dans des centres de RRR, des installations d'élimination, et auprès des utilisateurs finaux importants et des services gouvernementaux. Ces visites, auxquelles ont participé le personnel des installations de RRR, des inspecteurs environnementaux et des agents gouvernementaux, visaient à renforcer l'expertise technique, à comprendre les mesures réglementaires et législatives, à garantir la conformité aux normes de l'UE, et à explorer des incitatifs financiers et des modèles économiques pour l'exploitation du programme de RRR.

³ Les techniciens sont certifiés conformément à la qualification nationale 19UY0401-5 du personnel technique pour les équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés.

Mise en œuvre et suivi du projet

10. Sur les 54 400 \$US approuvés pour le suivi du programme, au total 25 286 \$US ont été utilisés pour embaucher un consultant national afin d'appuyer la mise en œuvre des activités prévues, y compris des ateliers de formation, les déplacements liés aux visites de sites de démonstration, et la coordination de la vérification de la consommation de HCFC.

Niveau de décaissement des fonds

11. En février 2025, sur les 13 582 940 \$US approuvés jusqu'à présent, 11 963 925 \$US avaient été décaissés (11 860 475 \$US pour l'ONUDI et 103 450 \$US pour le PNUE), et 318 150 \$US avaient été restitués, comme le montre le tableau 2. Le solde de 1 300 865 \$US sera décaissé en 2025 et en 2026.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Türkiye (en \$US)

Projet/Tranche		ONUDI	PNUE	Total	Taux de décaissement (%)
Projet cadre pour mousses PU et PSX	Approuvé	7 713 490	0	7 713 490	96,2
	Décaissé	7 419 768	0	7 419 768	
Première tranche	Approuvé	807 750	103 450	911 200	99,7
	Décaissé	805 351	103 450	908 801	
Deuxième/ tranche	Approuvé	2 500 000	0	2 500 000	97,6
	Décaissé	2 440 571	0	2 440 571	
Troisième/ tranche	Approuvé	1 598 850	0	1 598 850	63,8
	Décaissé	1 020 157	0	1 020 157	
Quatrième/ tranche	Approuvé	859 400	0	859 400	20,3
	Décaissé	174 628	0	174 628	
Total	Approuvé	13 479 490	103 450	13 582 940	88,1
	Décaissé	11 860 475	103 450	11 963 925	

* Les projets d'investissement auprès des entreprises produisant des mousses PU et PSX ont été achevés en décembre 2019, et les soldes inutilisés d'un montant de 293 722 \$US ont été restitués au Fonds lors de la 84^e réunion. Les soldes non utilisés de 1 605 \$US, 794 \$US et 22 029 \$US provenant des première et deuxième tranches ont été restitués au Fonds lors des 79^e, 81^e et 87^e réunions respectivement.

Plan de mise en œuvre de la cinquième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2025 et décembre 2026 :

- a) *Application du système de déclaration en ligne, formation d'agents des douanes, et formation et certification des techniciens* : application continue et mises à jour du système en ligne de déclaration des HFC; élaboration d'une formation en ligne pour les importateurs sur la déclaration des HFC; formation de 200 agents des douanes supplémentaires à l'identification et à la prévention du commerce illicite des SAO interdites; formation de 500 techniciens supplémentaires aux bonnes pratiques d'entretien; préparation et diffusion de supports de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien, le programme de RRR des frigorigènes et les technologies de remplacement; organisation de deux ateliers de sensibilisation sur le programme de RRR et les solutions de remplacement aux HCFC (335 000 \$US);
- b) *Programme de RRR* : renforcement du fonctionnement du programme de RRR par la mise à niveau d'un laboratoire d'analyse de substances, comprenant une évaluation des besoins, la réhabilitation des installations, l'acquisition d'équipements de laboratoire (notamment un chromatographe en phase gazeuse, un analyseur d'humidité, des kits de test de contamination et d'acidité, des balances, des détecteurs de fuites, et un jeu de sondes pour

réfrigération) et la formation des techniciens à l'utilisation de l'équipement (170 000 \$US); et

- c) *Mise en œuvre et suivi du projet* : poursuite de la coordination des activités restantes du PGEH pour garantir la pérennité de l'élimination des HCFC avec le soutien de consultants techniques nationaux (63 000 \$US), d'un conseiller technique (47 000 \$US) et au moyen d'audits (25 600 \$US), pour un total de 135 600 \$US.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la quatrième tranche et achèvement du plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Le Secrétariat a noté que la Türkiye mettait en œuvre toutes les activités prévues dans le plan d'action de la quatrième tranche. Concernant les soldes non décaissés de 1 300 865 \$US, l'ONUDI a expliqué que le solde de 578 793 \$US de la troisième tranche servait à la formation en cours et à la certification de 800 techniciens ainsi qu'à la fourniture de trousseaux à outils, tandis que le solde de 684 772 \$US de la quatrième tranche était affecté à la formation et à la certification de 2 500 techniciens supplémentaires prévues dans les mois à venir. L'ONUDI a également indiqué qu'en mars 2025, au total 7 289 techniciens avaient été certifiés.

14. L'ONUDI a réaffirmé que la mise en œuvre des activités se poursuivait sans interruption, le gouvernement restant engagé à achever toutes les activités en cours et prévues du PGEH d'ici à la date limite du 31 décembre 2026, telle qu'établie dans l'Accord, sans nécessité de prolongation.

Cadre juridique et piste de l'entretien des équipements

15. Le gouvernement de la Türkiye a fixé des quotas d'importation de HCFC à 50 tm pour 2024 et à 0 tm pour 2025, atteignant ainsi l'élimination totale en 2025, conformément à l'Accord et en avance par rapport aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal. Le pays ne prévoit pas consommer de HCFC pour la piste d'entretien des équipements au cours de la période 2030–2040, conformément au paragraphe 8 ter e) i) de l'article 5 du Protocole de Montréal.

Plan d'action pour la cinquième et dernière tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC

16. Le Secrétariat a discuté avec l'ONUDI de la pertinence et du coût des activités proposées dans le cadre de la cinquième tranche. Concernant les mises à jour du système de déclaration en ligne, l'ONUDI a expliqué qu'elles étaient essentielles pour suivre efficacement les importations et exportations de substances réglementées, tout en servant également de registre pour les techniciens certifiés et les propriétaires d'équipements déclarant les fuites et les opérations d'entretien. Le système doit encore être amélioré, et une formation supplémentaire doit être assurée à ses différents utilisateurs pour garantir l'exactitude des saisies et le suivi. Les améliorations proposées comprennent l'intégration avec le système du ministère du Commerce afin de permettre la vérification croisée automatique des données d'importation et d'exportation, ainsi que l'ajout d'un module de gestion des stocks pour améliorer la traçabilité des substances réglementées dans la chaîne d'approvisionnement et d'un module de suivi des gaz régénérés, conformément aux exigences de conformité environnementale.

17. S'agissant du renforcement du fonctionnement du programme de RRR, l'ONUDI a indiqué que la priorité de la dernière tranche du PGEH serait l'amélioration des installations de laboratoire, tandis que les outils et consommables supplémentaires nécessaires aux centres de RRR seraient principalement financés dans le cadre du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (KIP). Le budget proposé inclut

uniquement les équipements, outils et adaptations de sécurité limitées (par exemple, système d'alarme incendie, détecteurs de fumée et de gaz, et extincteurs), les autres coûts liés aux travaux de génie civil en matière de réhabilitation étant pris en charge par le bénéficiaire.

18. En ce qui concerne le soutien réglementaire pour les opérations de RRR, l'ONUDI a expliqué que le gouvernement préparait une circulaire visant à garantir une gestion écologiquement rationnelle des gaz fluorés, y compris leur collecte, stockage temporaire, transport et régénération. Cette réglementation, dont la publication est prévue en septembre 2025, établira également les exigences physiques de fonctionnement des centres de RRR, sachant que le rejet de frigorigènes est interdit en Türkiye. L'ONUDI a en outre indiqué que la visite d'étude avait fourni les informations nécessaires pour définir le modèle économique des opérations de RRR dans le pays.

19. Le Secrétariat note qu'avec les 135 600 \$US demandés pour l'unité de gestion du projet (PMU) au titre de la dernière tranche, le montant cumulé des fonds alloués à la PMU pour la phase I du PGEH pour la Türkiye s'élève à 500 000 \$US, tel qu'approuvé en principe.

Mise en œuvre de la politique de genre

20. La Türkiye a intégré la politique de genre du Fonds multilatéral dans la mise en œuvre de son PGEH, notamment par le suivi de la participation des femmes aux processus de recrutement, y compris dans les comités de sélection, et par l'encouragement à la candidature des femmes. L'équilibre entre les genres est également suivi dans les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, avec une attention particulière accordée à la participation des femmes. Une évaluation de l'égalité de genre dans la mise en œuvre du PGEH a recommandé plusieurs stratégies à l'Unité nationale de l'ozone pour promouvoir l'égalité, notamment la création d'un répertoire numérique des bonnes pratiques sensibles au genre et de programmes de reconnaissance des champions de l'égalité, la mise en place de programmes de mentorat et de réseautage pour les professionnelles, la promotion de politiques inclusives, l'intégration d'indicateurs de performance spécifiques au genre dans les objectifs des projets, le suivi des disparités de genre et l'offre de formations continues sur l'égalité des sexes. Les efforts d'intégration de la dimension de genre seront renforcés dans la cinquième tranche pour garantir que tous les documents de projet, plateformes, événements et activités tiennent compte des considérations de genre.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

21. La durabilité à long terme de l'élimination complète des HCFC sera assurée par des mesures telles que le maintien du système d'octroi de licences et de quotas pour prévenir les importations de substances interdites, la formation des agents des douanes à la prévention des importations illicites, l'application de la réglementation sur les gaz fluorés pour réduire les fuites et émissions de frigorigènes, l'exploitation des centres de RRR pour l'entretien des frigorigènes, la poursuite du programme de certification des techniciens, et l'harmonisation des activités du PGEH avec la phase I du KIP pour garantir une transition fluide vers des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement global. Le principal risque identifié pour la cinquième tranche est un retard potentiel dans la certification des techniciens et les campagnes de sensibilisation, risque qui peut être atténué par une coopération accrue entre l'Unité nationale de l'ozone et l'ONUDI.

Conclusion

22. Le Secrétariat note que la Türkiye reste en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal et son Accord avec le Comité exécutif. L'interdiction des importations de HCFC est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les activités dans le secteur de l'entretien de la réfrigération se déroulent comme prévu et le taux de décaissement des fonds est de 20,3 pour cent pour la quatrième tranche et de 88,1 pour cent pour l'ensemble des fonds approuvés au titre de la phase I. Les mises à jour proposées au système en ligne de déclaration des importations et exportations, ainsi que le suivi des techniciens certifiés et des fuites

d'équipement, la formation continue des douaniers et la certification des techniciens, et le renforcement du programme de RRR, garantiront la durabilité de l'élimination accélérée des HCFC.

RECOMMANDATION

23. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Türkiye; et
- b) Demande au gouvernement de la Türkiye, à l'ONUDI et au PNUE de soumettre annuellement des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes de travail associés à la tranche finale et des rapports de vérification jusqu'à la fin du projet, ainsi que le rapport d'achèvement du projet lors de la première réunion du Comité exécutif en 2027.

24. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Türkiye et du plan de mise en œuvre de la tranche 2025–2026 correspondant, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (en US\$)	Coûts d'appui (en US\$)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	640 600	44 842	ONUDI